Plan d'action communal

2013 à 2018

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Service à l'Égalité des chances entre femmes et hommes
Commune de Sanem

Commune de Sanem

ÉLABORATION:
Myriam CECCHETTI, 1ière échevine
Ruth MARCHEWKA, Chargée à l'Égalité des chances
Dagmar REUTER-ANGELSBERG, Présidente de la Commission consultative à l'Égalité des chances

RÉDACTION:
Ruth MARCHEWKA, Chargée à l'Égalité des chances
Tél.: 59 30 75 - 648
ruth.marchewka@sanem.lu

PHOTOS:
Eric Leyder, François Komposch, Marco Goelhausen, Ruth Marchewka, Leon Olsem, Barbara Feldhoff, Carole Blond-Hanten

CONCEPTION ET RÉALISATION:
F'CREATIONS

PLAN D'ACTION COMMUNAL

DE LA COMMUNE DE SANEM 2013 à 2018

Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Service à l'Égalité des chances
entre femmes et hommes
Commune de Sanem

Commune de Sanem

Table des matières

1. Introduction **07**

2. Récapitulatif de la charte européenne pour l'égalité **09**

3. Informations générales sur la charte européenne pour l'égalité **12**

   3.1 Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) **12**

   3.2 Origine et contexte de la charte européenne pour l'égalité **12**

   3.3 Recommandations de la charte européenne pour l'égalité **12**

4. La charte européenne dans la commune de Sanem: le plan d'action communal 2013-2018 **14**

5. La charte européenne dans la commune de Sanem: missions et activités du Service à l'Égalité des chances entre femmes et hommes depuis 1999 **51**

6. Bonne pratique: le projet scolaire «Zesumme si mir staark!» **56**

7. La charte européenne pour l'égalité en allemand, anglais et français et Guide d'accompagnement du SYVICOL **59**

Ruth Marchewka,
Chargée à l'Égalité des chances

Dagmar Reuter-Angelsberg,
Présidente de la Commission consultative à l'Égalité des chances

Myriam Cecchetti,
Échevine - ayant sous ses attributions l'Égalité des chances

Georges Engel,
Bourgmestre

Simone Asselborn-Bintz,
Échevine

Marco Goelhausen,
Échevin

1. Introduction

En présentant la **Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale** pour la première fois en **2006** à Innsbruck, le **Conseil** européen **des Communes et Régions d'Europe (CCRE)** élaborait une feuille de route qui encourage une **cohabitation mixte** efficace entre les êtres humains **dans la société** et transversalement **dans tous les domaines d'activité.** La charte européenne pour l'égalité décrit **l'égalité des femmes et des hommes** comme **un droit fondamental** et **une grande valeur pour la démocratie.**

1378 communes l'ont déjà signée au niveau européen et **18 communes** l'ont ratifiée **au Grand-Duché du Luxembourg.** En signant la Charte, la commune **s'engage** à définir et mettre en œuvre ses **objectifs et mesures concrètes** dans un **Plan d'action communal** dans un délai raisonnable et à en **rendre compte** publiquement à **intervalles réguliers.** Le CCRE a constitué **l'Observatoire de la Charte européenne** (http://www.charter-equality.eu) avec le soutien financier du Gouvernement suédois dans le but de soutenir la mise en œuvre de cette Charte. Le **Ministère de l'égalité des chances (MEGA), le Ministère de l'Intérieur,** mais aussi le **Conseil national des femmes du Luxembourg (CNFL)** et le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises, **SYVICOL**, recommandent sa signature et sa mise en application.

Après **l'approbation** par le **Collège échevinal** et le **Conseil communal**, la **Commune de Sanem a signé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes le 14 janvier 2010.** En l'honneur de cette signature, elle a organisé le 3 mai 2010 une fête et un **Concert «World- & Kammerjazz»** du Trio «Kalima» dans le Centre Culturel **«Kulturschapp» à Ehlerange** auxquels tout le Collège échevinal et de nombreux conseillères communales et conseillers communaux ont participé.

Le **député-maire Georges Engel** et la **Première Conseillère du Ministère de l'Égalité des Chances,** Madame **Maryse Fisch, ont à nouveau souligné dans ce contexte l'importance de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et nationale**.

Avant l'établissement et la signature de la Charte, la Commune de Sanem **avait déjà entrepris beaucoup d'actions** dans ce domaine. Le Plan d'action communal 2013-2018 représente **pour nous la continuation de notre travail réalisé pour l'égalité des chances** et non un point de départ. **La Commune de Sanem, pionnière dans le pays, s'est fermement engagée depuis 1999 en faveur de l'égalité des chances des femmes et des hommes.** Elle fut la deuxième commune luxembourgeoise à fonder **un Service de la promotion féminine** en **1999** qui est devenu le **Service à l'égalité des chances** en 2005. C'est pourquoi le présent document contient, outre le plan d'action communal 2013-2018, une **description du travail déjà réalisé** qui montre que **beaucoup était déjà réalité avant la Charte européenne.**

Dans son premier article, la Charte européenne exprime déjà très clairement l'importance de la promotion et de la réalisation de l'égalité des femmes et des hommes dans la société et pour la démocratie:

(1) Le signataire reconnaît que le droit à l'égalité des femmes et des hommes est un préalable fondamental de la démocratie, et que la société démocratique ne peut se permettre d'ignorer les capacités, les savoirs, l'expérience et la créativité des femmes. À cet effet il doit assurer, sur la base de l'égalité, l'inclusion, la représentation et la participation des femmes venant d'horizons et appartenant à des groupes d'âge différents dans toutes les sphères de la prise de décision politique et publique.

(2) Le signataire, en sa qualité de responsable démocratiquement élu pour promouvoir le bien-être de sa population et de son territoire, s'engage en conséquence à promouvoir et à favoriser l'application concrète de ce droit dans toutes ses sphères d'activité – en tant que représentant démocratique de la communauté locale, pourvoyeur et commanditaire de services, planificateur et régulateur, et employeur.

(Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, page 9, http://www.ccre.org, http://www.cnfl.lu, http://www.syvicol.lu)

Cette Charte européenne et ce Plan d'action constituent des **recommandations et non pas des obligations légales,** que les responsables politiques de la Commune de Sanem tentent de satisfaire, tant dans la mesure du possible que dans les conditions de tous les jours.

Nous vous souhaitons une lecture agréable et inspirée de ce Plan d'action communal.

2. Récapitulatif de la charte européenne pour l'égalité

ARTICLE 1: LA RESPONSABILITÉ DÉMOCRATIQUE
La commune reconnaît l'importance de la mise en place d'une société égalitaire au sein de laquelle les femmes et les hommes peuvent s'épanouir, et s'engage en faveur de sa promotion dans tous les domaines de compétence.

ARTICLE 2: LA REPRÉSENTATION POLITIQUE
La commune s'engage à prendre toutes les mesures appropriées pour défendre activement une représentation équilibrée entre femmes et hommes dans la prise de décision politique.

ARTICLE 3: PARTICIPATION À LA VIE POLITIQUE ET CIVIQUE
La commune favorise la participation des citoyennes et citoyens à la gouvernance et à la vie publique.

ARTICLE 4: L'ENGAGEMENT PUBLIC POUR L'ÉGALITÉ
La commune s'engage publiquement à appliquer le principe de l'égalité des femmes et des hommes.

ARTICLE 5: TRAVAILLER AVEC DES PARTENAIRES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ
La commune cherche activement l'égalité des femmes et des hommes au-delà des structures politiques communales.

ARTICLE 6: CONTRER LES STÉRÉOTYPES
La commune s'engage à lutter contre et à prévenir autant que possible les préjugés, pratiques, et utilisation d'expressions verbales et d'images fondés sur l'idée de la supériorité ou de l'infériorité de l'un ou de l'autre sexe.

ARTICLE 7: BONNE ADMINISTRATION ET CONSULTATION
La commune reconnaît que les femmes et les hommes ont le droit de voir leurs affaires traitées avec égalité, impartialité et justice, et dans un délai raisonnable.

ARTICLE 8: ENGAGEMENT GÉNÉRAL
La commune s'engage à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous ses domaines de compétences.

ARTICLE 9: ANALYSE SEXUÉE
La commune soumet ses politiques, procédures, pratiques et modèles à une analyse sexuée, en ventilant par sexe les données dont elle dispose et en analysant l'impact des politiques sur les sexes.

ARTICLE 10: DISCRIMINATIONS MULTIPLES
Conformément à la loi du 28 novembre 2006 sur l'égalité de traitement, la commune s'engage, au-delà de l'égalité entre femmes et hommes, à lutter contre toute forme de discrimination basée sur l'appartenance réelle ou supposée à une race ou un groupe ethnique, le genre, l'orientation sexuelle, la religion ou les croyances, le handicap et l'âge. Bien entendu, la commune veille à ce qu'en particulier le chapitre VI (Du racisme, du révisionnisme et d'autres discriminations) du Titre VIII (Des crimes et des délits contre les personnes) du Code pénal/Strafgesetzbuch soit respecté.

ARTICLE 11: LE RÔLE D'EMPLOYEUR
La commune intègre le droit à l'égalité des femmes et des hommes dans sa politique du personnel

ARTICLE 12: FOURNITURE DE BIENS ET DE SERVICES
La commune applique le principe de l'égalité entre hommes et femmes aux prestations, biens et services, qui lui sont fournis en externe.

ARTICLE 13: L'ÉDUCATION ET LA FORMATION CONTINUE
Dans les limites de ses compétences, la commune promeut l'égalité dans les domaines de l'éducation et de la formation continue.

ARTICLE 14: LA SANTÉ
La commune s'engage en faveur de la promotion de modes de vie sains, tant pour les femmes que pour les hommes.

ARTICLE 15: SOINS ET SERVICES SOCIAUX
Dans l'intérêt de la cohésion sociale au sein de sa population, la commune s'engage à fournir des services sociaux de qualité à ses citoyens et citoyennes.

ARTICLE 16: LA GARDE DES ENFANTS
La commune met en place des structures d'accueil pour enfants afin de permettre aux hommes et aux femmes de concilier leur vie professionnelle et privée.

ARTICLE 17: SOINS AUX AUTRES PERSONNES À CHARGE
La commune prend des mesures et dispositions pour aider celles et ceux qui soignent des membres de leur famille à domicile.

ARTICLE 18: L'INCLUSION SOCIALE
La commune favorise l'inclusion des personnes socialement marginalisées et reconnaît que les besoins des femmes et des hommes peuvent différer.

ARTICLE 19: LE LOGEMENT
La commune s'engage à faciliter l'accès au logement à ses citoyens.

ARTICLE 20: CULTURE, SPORT ET LOISIRS
La commune veille à l'intégration de l'aspect de l'égalité des femmes et des hommes dans les domaines de la culture, des sports et des loisirs.

ARTICLE 21: SÉCURITÉ ET SÛRETÉ
La commune veille à la sécurité sur son territoire et reconnaît que les besoins des femmes et des hommes peuvent différer.

ARTICLE 22: LA VIOLENCE SEXUELLE
La commune s'engage activement dans la lutte contre la violence sexuelle.

ARTICLE 23: LE TRAFIC D'ÊTRES HUMAINS
La commune s'engage en faveur de la lutte contre le trafic d'êtres humains.

ARTICLE 24: DÉVELOPPEMENT DURABLE
La commune poursuit une politique de développement durable sur son territoire et intègre le principe de l'égalité des femmes et des hommes dans ses activités économiques, sociales, environnementales et culturelles.

ARTICLE 25: PLANIFICATION URBAINE ET LOCALE
La commune intègre l'égalité des femmes et des hommes dans sa politique d'aménagement communale.

ARTICLE 26: MOBILITÉ ET TRANSPORT
La commune poursuit une politique en faveur de la mobilité qui tient compte des besoins des femmes et des hommes.

ARTICLE 27: DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
La commune s'engage à soutenir les femmes et les hommes qui veulent contribuer au développement économique de la commune.

ARTICLE 28: L'ENVIRONNEMENT
La commune intègre l'égalité entre les femmes et les hommes dans sa politique environnementale.

ARTICLE 29: LES COLLECTIVITÉS LOCALES EN TANT QUE RÉGULATRICES
Cet article ne s'applique pas aux communes luxembourgeoises.

ARTICLE 30: JUMELAGE ET COOPÉRATION INTERNATIONALE
La commune intègre l'égalité entre les femmes et les hommes dans ses activités de jumelage et de coopération décentralisée.

3. Informations générales sur la charte européenne pour l'égalité

3.1 Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe a été fondé en 1951 à Genève par un groupe de maires européens. Aujourd'hui, il constitue **la plus grande organisation de collectivités territoriales locales et régionales en Europe,** avec pour membres **54 associations nationales de villes, communes et régions de 40 pays européens.** Ces associations représentent près de **100 000 autorités locales et régionales.** Les villes et communes luxembourgeoises sont représentées dans le CCRE par le Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises, **SYVICOL**. Dans le cadre d'un projet soutenu financièrement par la Commission européenne, le **CCRE a élaboré** une **«Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie communale et régionale»** qui a été autorisée en 2006 par les responsables.

3.2 Origine et contexte de la charte européenne pour l'égalité

La Charte européenne a vu le jour car **l'égalité des sexes n'est pas encore reconnue dans de nombreux domaines.** Les femmes sont désavantagées (par rapport aux hommes) **dans beaucoup de domaines publics et privés.** Ainsi, les femmes **ne sont pas suffisamment représentées dans le monde politique et économique** et, comme auparavant, il existe toujours **des différences de salaires dans l'ensemble de l'Europe** entre les femmes et les hommes. **La grande difficulté** repose **en particulier sur les stéréotypes** véhiculés par **la famille, la culture, les médias, le monde du travail et la formation,** lesquels sont **extrêmement difficiles à gommer.** Les **stéréotypes sur la pensée et l'action** renforcent les inégalités. Comme les gouvernements **locaux et communaux** sont **proches des citoyennes et des citoyens,** ils peuvent **prendre des mesures** visant à améliorer l'égalité des femmes et des hommes.

3.3 Recommandations de la charte européenne pour l'égalité

Engagement à réaliser des plans d'action

- Les signataires s'engagent à élaborer des plans d'action et à fournir les moyens nécessaires pour pouvoir réaliser ces plans de manière adéquate. Ils doivent être vérifiés, perfectionnés et publiés régulièrement. Il est possible de recourir à des expertes et experts pour l'élaboration des plans; en outre, les communes peuvent participer à un processus d'évaluation européen qui leur permet de mesurer leurs progrès et d'apprendre au contact des autres communes.

Intégration de groupes cibles selon le genre

- Les enfants et les jeunes
- Les personnes âgées
- Les personnes avec des handicaps et différents problèmes de santé
- Les personnes issues de l'immigration
- Les personnes ayant une identité sexuelle différente
- Les personnes d'origine sociale différente avec différents modes d'intégration dans l'activité professionnelle et des équipements avec leur propre revenu
- Les personnes ayant des modes de vie différents, telles que les personnes seules, les personnes vivant maritalement, les familles monoparentales.

Facteurs à considérer en particulier

- Favoriser la participation mixte des femmes et des hommes aux prises de décision
- Supprimer les stéréotypes selon le genre
- Améliorer la conciliation des obligations professionnelles et des obligations d'éducation et de soin pour les femmes et les hommes
- Améliorer la participation des femmes dans la vie active avec des droits égaux:
  - Améliorer le taux d'activité des femmes; supprimer leur surreprésentation dans les postes à temps partiel et les parcours professionnels discontinus
  - Supprimer les écarts de rémunération entre les sexes et la sous-représentation des femmes dans les postes de direction et leur surreprésentation dans les métiers moins bien rémunérés
- Supprimer la sous-représentation des hommes dans les métiers relatifs aux soins, à l'éducation et à la formation des enfants
- Améliorer la répartition mixte des travaux domestiques et des fonctions d'assistance aux enfants et aux personnes âgées
- Lutter contre la violence selon le genre

Comme nous l'avons déjà expliqué, cette Charte européenne et le présent Plan d'action présentent **des recommandations et non des obligations légales** que les responsables politiques de la Commune de Sanem tentent de satisfaire, tant dans la mesure du possible que dans les conditions de tous les jours.

4. La Charte européenne dans la commune de Sanem: le Plan d'action communal 2013-2018

Dans le plan d'action communal présenté ci-après, vous trouverez les **articles** de la Charte européenne qui ont été retenus comme prioritaires pour la Commune de Sanem, ainsi que les **objectifs** et les **mesures** correspondantes, les **responsables**, le **budget** et les **indicateurs d'évaluation** correspondants. Comme il n'est malheureusement pas possible de reprendre tous les articles de la Charte qui est extrêmement détaillée, chaque commune signataire choisit des **axes prioritaires** dans sa promotion de l'égalité des chances des femmes et des hommes.

Cette structure suit les recommandations du Guide d'accompagnement du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises, **SYVICOL**, pour la **«Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale – Guide d'accompagnement pour les communes luxembourgeoises»** ainsi que de la brochure **«Toolbox pour le premier plan d'action»** qui a été éditée en 2010 par le Ministère de l'égalité des chances (MEGA) et le Ministère de l'Intérieur ainsi que le Conseil national des femmes et le SYVICOL. La Chargée à l'Égalité des chances de la Commune de Sanem, qui faisait partie du groupe de travail national pour l'élaboration de la Charte européenne, a participé à l'élaboration de la brochure «Toolbox», conjointement avec d'autres chargés, délégués et présidentes et présidents de commissions consultatives à l'Égalité des chances. L'engagement du **Ministère de l'Égalité des Chances (MEGA), du Conseil national des femmes du Luxembourg (CNFL) et du SYVICOL** confèrent un rôle important dans la promotion de l'égalité des femmes et des hommes sur le territoire au moyen de cette Charte européenne. Dans ce contexte, nous tenons à remercier tout particulièrement **Madame Monique Stein du CNFL et Madame Mireille Colbach-Cruchten du SYVICOL** pour la présentation de la Charte européenne qu'elles ont faite auprès du Collège échevinal, mais également pour leur engagement tout particulier pour l'égalité des femmes et des hommes.

ARTICLE 1- LA RESPONSABILITÉ DÉMOCRATIQUE
La commune reconnaît l'importance de la mise en place d'une société égalitaire au sein de laquelle les femmes et les hommes peuvent s'épanouir et s'engage en faveur de sa promotion dans tous les domaines de compétence. (Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale – Guide d'accompagnement pour les communes luxembourgeoises, SYVICOL)

Article 1/Objectif 1: **Engagement de la commune en faveur de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous ses domaines de compétences**

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale	Collège échevinal, Conseil communal	Signature de la charte: 14 janvier 2010	Pas d'impact financier pour la commune	Signature de la charte: oui/non

ARTICLE 2 – LA REPRÉSENTATION POLITIQUE
Les représentant(e)s politiques de la commune s'engagent à prendre toutes les mesures appropriées pour défendre et soutenir activement l'égalité et une représentation équilibrée femmes hommes dans la prise de décisions politiques. (Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale – Guide d'accompagnement pour les communes luxembourgeoises, SYVICOL)

Article 2 /Objectif 1: Avoir une représentation équilibrée selon le genre sur les listes électorales

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes sur les listes électorales lors des élections communales de 2017	Partis politiques	Élections communales 2017	Faible impact financier pour la commune/ Prévu par budget S.ég.ch. 2016/2017	% de femmes et % d'hommes sur les listes électorales
Élaborer et envoyer une lettre personnelle aux partis politiques et à la Commission consultative de l'intégration, en mentionnant les recommandations pour l'égalité des chances				Élaboration et envoi de la lettre personnelle: oui/non

Article 2/Objectif 2: Promouvoir la représentation des résidents étrangers féminins et masculins

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Promouvoir une représentation équilibrée des résidents étrangers féminins et masculins sur les	Partis politiques	Élections communales 2017	Faible impact financier pour la commune/ Prévu par budget S.ég.ch. 2016/2017	% de résidents étrangers féminins et masculins sur les listes électorales

listes électorales lors des élections communales de 2017 Élaborer et envoyer une lettre personnelle aux partis politiques et à la Commission consultative de l'intégration, en mentionnant les recommandations pour l'égalité des chances				Élaboration et envoi de la lettre personnelle: oui/non

Article 2 /Objectif 3: **Sensibiliser les citoyens et citoyennes sur le principe de la représentation équilibrée selon le genre dans la prise de décision politique**

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Diffuser un dépliant à tous les ménages «Votez l'équilibre femmes-hommes» avec les noms des candidates et candidats	Service à l'égalité des chances, Collaboration avec le Conseil National des Femmes du Luxembourg – CNFL	Élections communales de 2017	Prévu/À prévoir dans le budget S.ég.ch. 2016/2017	Réalisation et diffusion du dépliant: oui/non
Organiser une rencontre politique et conviviale entre candidates («Frauen-Politik-Café» en format d'un «World Café») à la Maison communale – en présence des médias	Service à l'égalité des chances	Élections communales de 2017	Prévu/À prévoir dans le budgetS. ég.ch. 2016/2017	Réalisation de la mesure: oui/non Nombre de visiteurs Visiteurs: % de femmes et % d'hommes

Article 2/Objectif 4: **Soutenir les femmes candidates aux élections communales**

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Organiser une rencontre politique et conviviale entre candidates aux élections communales («Frauen-Politik-Café» en format d'un «World Café») à la Maison communale – en présence des médias	Service à l'égalité des chances	Élections communales de 2017	Prévu/À prévoir dans le budget S.ég.ch. 2016	Réalisation de la mesure: oui/non Nombre de participantes

ARTICLE 3: PARTICIPATION À LA VIE POLITIQUE ET CIVIQUE
La commune favorise la participation des citoyennes et citoyens à la gouvernance et à la vie publique. (Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale – Guide d'accompagnement pour les communes luxembourgeoises, SYVICOL)

- Veuillez également prendre connaissance des données (résidents/nationalité) mentionnées à la suite de ce chapitre -

Article 3/Objectif 1: **Avoir une représentation équilibrée selon le genre dans les commissions consultatives**

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Promouvoir une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les commissions consultatives Élaborer et envoyer une lettre personnelle aux partis politiques et à la Commission consultative de l'intégration, en mentionnant les	Partis politiques, Conseil communal	Après les élections communales de 2017 Action continue	Faible impact financier pour la commune/ Prévu/À prévoir dans le budget S.ég.ch. 2016/2017	% de femmes et % d'hommes dans les commissions consultatives Élaboration et envoi de la lettre personnelle: oui/non

recommandations pour l'égalité des chances				

DERNIÈRE MISE À JOUR SUR LES COMMISSIONS CONSULTATIVES

COMMISSION Membres		Femmes	Hommes	Totaux	Cumul	Président Femme	Président Homme	Secrétaire Femme	Secrétaire Homme
Environnement	ENV	3	16	**19**	**19**		1		1
Intégration	INT	9	11	**20**	**39**		1		1
Affaires sociales	AFF	7	11	**18**	**57**	1			1
Loyers	LOY	1	3	**4**	**61**		1	1	
Bâtisses	BAT	1	14	**15**	**76**		1		1
Finances	FIN	4	9	**13**	**89**		1		1
Circulation	CIR	4	12	**16**	**105**	1		1	
Culturelle	CUL	8	12	**20**	**125**	1			1
Sports	SPO	0	15	**15**	**140**		1		1
Jeunes	JEU	4	9	**13**	**153**		1	1	
3e âge	AGE	7	10	**17**	**170**	1		1	
Égalité des chances	EGA	11	6	**17**	**187**	1		1	
Surveillance et de la restauration scolaire	SURE	4	7	**11**	**198**		1		1
		63	**135**	**198**		**5**	**8**	**5**	**8**

PRÉSIDENTE

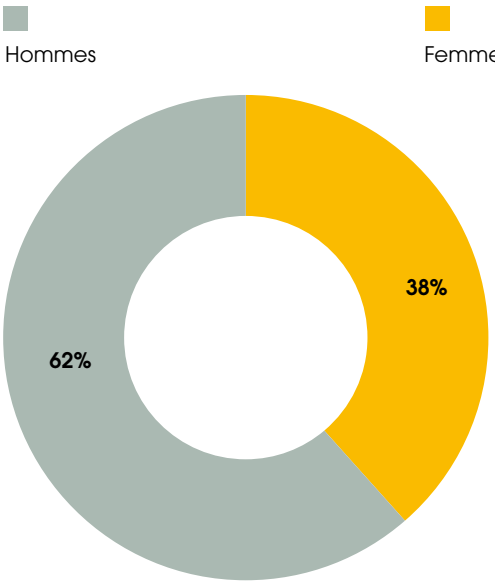

SUPPLÉANTS

Commissions		Femmes	Hommes	Totaux	Cumul
Environnement	ENV	2	5	7	**7**
Intégration	INT	8	11	19	**26**
Affaires sociales	AFF	3	4	7	**33**
Loyers	LOY	0	0	0	**33**
Bâtisses	BAT	1	5	6	**39**
Finances	FIN	3	2	5	**44**
Circulation	CIR	1	6	7	**51**
Culturelle	CUL	3	6	9	**60**
Sports	SPO	1	5	6	**66**
Jeunes	JEU	3	2	5	**71**
3e âge	AGE	1	4	5	**76**
Égalité des chances	EGA	6	2	8	**84**
Surveillance et de la restauration scolaire	SURE	3	2	5	**89**

SUPPLÉANTS PAR COMMISSION CONSULTATIVE

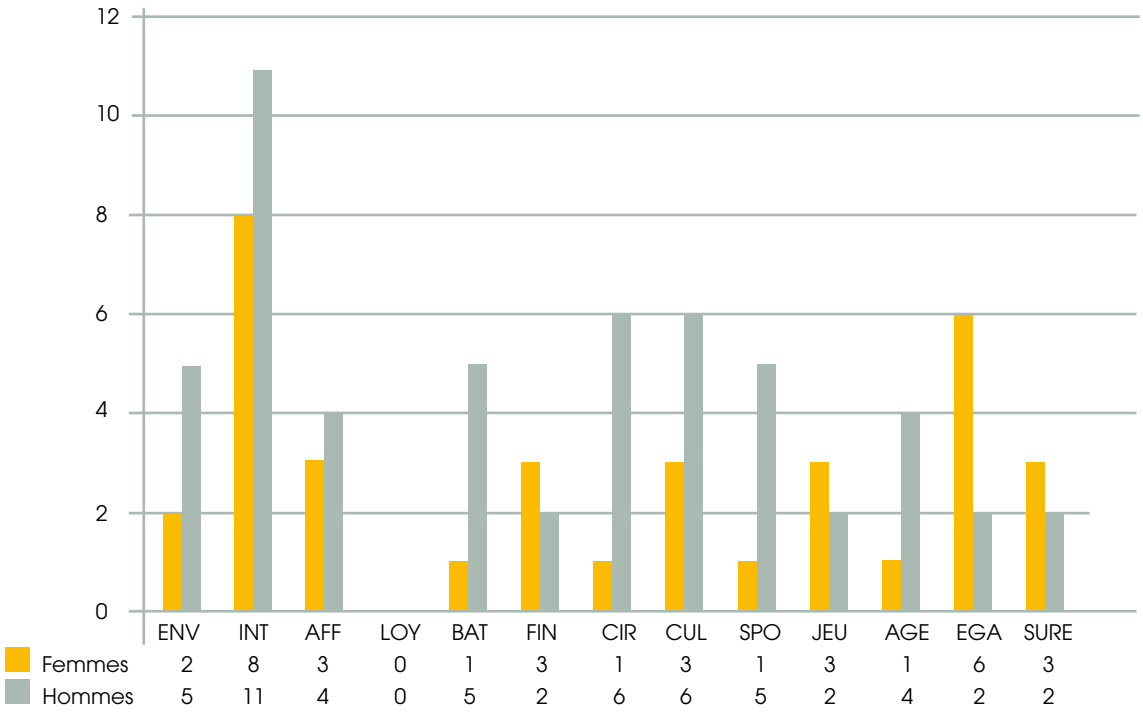

Article 3/Objectif 2: **Avoir un partage des responsabilités non-stéréotypé au niveau des commissions consultatives**

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Promouvoir une attribution non-stéréotypée des responsabilités et des missions dans les commissions consultatives Élaborer et envoyer une lettre personnelle aux partis politiques et à la Commission consultative de l'intégration, en mentionnant les recommandations pour l'égalité des chances	Partis politiques	Élections communales de 2017 Action continue	Faible impact financier pour la commune/ Prévu/À prévoir dans le budget S.ég.ch. 2016/2017	% de femmes et % d'hommes selon le domaine de responsabilité de la commission consultative Élaboration et envoi de la lettre personnelle: oui/non

Article 3/Objectif 3: **Augmenter la représentation des résidents étrangers féminins et masculins dans les commissions consultatives**

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Promouvoir la représentation des résidents étrangers féminins et masculins dans les commissions consultatives	Partis politiques	Élections communales de 2017	Faible impact financier pour la commune/ Prévu/À prévoir dans le budget S.ég.ch. 2016/2017	% de résidents étrangers féminins et masculins dans les commissions consultatives

Article 3/Objectif 4: Inciter les résidents étrangers féminins et masculins à s'inscrire aux listes électorales

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Envoyer une lettre personnelle à tous les résidents/résidentes étrangers/étrangères les invitant à s'inscrire aux listes électorales	Commission consultative de l'intégration	Janvier 2017	Faible impact financier pour la commune/ Prévu/À prévoir dans le budget S.ég.ch. 2016/2017	Nombre d'inscriptions aux listes électorales Inscriptions: - % par rapport à la population des résidents étrangers - selon le genre - selon l'âge - selon la nationalité
Réécrire, rééditer et diffuser le dépliant des élections communales de 2011 «Droit aux votes – droit à la parole/ Oui,...je vote» publié par la commune de Sanem et le Comité de Liaison des Associations d'Étrangers (CLAE)	Commission consultative de l'intégration	Janvier 2017	Prévu/À prévoir dans le budget du Collège échevinal et de la Commission consultative de l'intégration	Réécriture, réédition et diffusion du dépliant: oui/non
Organiser des actions d'information, par exemple des fêtes avec les associations d'étrangères et étrangers (ARULEF)	Commission consultative de l'intégration	Mai 2017	Prévu/À prévoir dans le budget du Collège échevinal et de la Commission consultative de l'intégration	Réalisation de la mesure: oui/non Nombre de participantes/participants
Ouvrir exceptionnellement le Centre d'accueil des citoyens «Bürgeramt» pendant les journées d'actions d'information	Centre d'accueil des citoyens Commission consultative de l'intégration	Mai 2017	Faible impact financier pour la commune	Enregistrement/ Nombre d'inscriptions selon: - le genre - l'âge - la nationalité (pendant les journées d'actions d'information/ ouverture du Centre d'accueil des citoyens «Bürgeramt»)

ARTICLE 10: DISCRIMINATIONS MULTIPLES
Conformément à la loi du 28 novembre 2006 sur l'égalité de traitement, la commune s'engage, au-delà de l'égalité entre femmes et hommes, à lutter contre toute forme de discrimination basée sur l'appartenance réelle ou supposée à une race ou un groupe ethnique, le genre (personnes inter ou transsexuelles), l'orientation sexuelle, la religion ou les croyances, le handicap et l'âge. Bien entendu, la commune veille à ce qu'en particulier le chapitre VI (Du racisme, du révisionnisme et d'autres discriminations) du Titre VIII (Des crimes et des délits contre les personnes) du Code pénal/Strafgesetzbuch soit respecté.

Article 10/Objectif 1: Soutenir l'apprentissage de la langue luxembourgeoise chez les résidents étrangers

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Offrir des cours de langue luxembourgeoise	Service du personnel	Action continue	Prévu/À prévoir dans le budget	Nombre total de participantes/ participants Nombre de participantes/ participants par nationalité et genre
Publicité pour sensibiliser plus d'hommes à participer aux cours de langue luxembourgeoise	Commission consultative de l'intégration, Service du personnel	2014/2015	Prévu/À prévoir dans le budget du Collège échevinal	Nombre de participants masculins
Les cours de langue luxembourgeoise sont donnés dans des lieux accessibles avec les moyens de transport publics/ tenir compte de la mobilité des participantes et participants	Service du personnel	Action continue	Pas d'impact financier sur la commune	Lieux des cours accessibles avec les transports publics: oui/non
Tenir compte des conditions intellectuelles différentes, proposer des niveaux différents en fonction des groupes cibles	Si possible en coopération avec les communes de Kordall	2014/2015	Prévu/À prévoir dans le budget du Collège échevinal	Réalisation de la mesure: oui/non

Projet pilote: certification de 60 heures de participation avec indication du niveau sur le certificat (débutant, niveau moyen, avancé) – Distribution des cours sur 2 ans	Service du personnel Commission consultative de l'intégration, Échevine à l'égalité des chances	2014/2016	Prévu/À prévoir dans le budget du Collège échevinal	Réalisation de la mesure: oui/non
Évaluer les cours par écrit	Service du personnel, Échevine à l'égalité des chances	Première évaluation 12/2013 Deuxième évaluation 05/2014	Pas d'impact financier sur la commune	Élaboration, réalisation, explication de l'évaluation écrite: oui/non

COMMUNE DE SANEM - PARTICIPANTS COURS LANGUE LUXEMBOURGEOISE

		HOMMES		FEMMES			
2010-2011	DEBUTANTS	11	DEBUTANTS	13			
	DEBUTANTS	9	DEBUTANTS	14			
	INTERMEDIAIRE	3	INTERMEDIAIRE	4			
	TOTAL:	**23**	**TOTAL:**	**31**		**5**	**4**
2011-2012	DEBUTANTS	5	DEBUTANTS	8			
	DEBUTANTS	3	DEBUTANTS	16			
	INTERMEDIAIRE	5	INTERMEDIAIRE	11			
	TOTAL:	**13**	**TOTAL:**	**35**		**4**	**8**
2012-2013	DEBUTANTS	16	DEBUTANTS	10			
	DEBUTANTS	7	DEBUTANTS	24			
	TOTAL:	**23**	**TOTAL:**	**34**		**5**	**7**

Article 10/ Objectif 2: Soutenir la réussite scolaire des jeunes résidents étrangers

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Dans le cadre du PEP (Plan d'encadrement périscolaire), offrir une formation sur le thème «Méthodes d'aide aux devoirs et soutien aux familles» au personnel éducatif des Maisons Relais	Maison Relais, Commission consultative de l'intégration	2014-2016	Prévu/À prévoir dans le budget du Collège échevinal et des Maisons Relais	Réalisation de la mesure: oui/non Amélioration des compétences des enfants: oui/non
Offrir une formation à la langue luxembourgeoise pour enfants: méthode KON-LAB «Promouvoir la langue pour les enfants d'émigrants», s'adressant au personnel éducatif des Maisons Relais	Maison Relais, Commission consultative de l'intégration	2014-2016	Prévu/À prévoir dans le budget du Collège échevinal et des Maisons Relais	Amélioration des compétences des enfants: oui/non

Article 10/Objectif 3: Améliorer la communication lors des réunions publiques

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Assurer une traduction orale directe à l'occasion de réunions publiques	Services concernés, Commission consultative de l'intégration	2014/2015	Prévu/À prévoir dans le budget des services concernés	Nombre de traductions Nombre de participantes/participants par nationalité et genre
Sur demande préalable, traductions en langue des signes allemande pour les déficients auditifs à l'occasion de réunions publiques	Commission consultative de l'égalité des chances, Services concernés	2014/2015	Prévu/À prévoir dans le budget des services concernés	Nombre de traductions Nombre de participantes/participants par nationalité et genre

Assurer une traduction orale directe lors des soirées pour parents / soirées infos dans les Maisons Relais	Maison Relais, Commission consultative de l'intégration	Action continue	Prévu/À prévoir dans le budget des Maisons Relais	Nombre de traductions Nombre de participantes/participants par nationalité et genre

Article 10/Objectif 4: Informer les résidents étrangers sur les activités organisées ou offertes par la commune

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Faire traduire les documents officiels et les publications de la commune dans les trois langues officielles	Collège échevinal, Services concernés, Commission consultative de l'intégration	2014/2015	Prévu/À prévoir dans le budget du collège échevinal	Nombre de traductions
Éditer le carnet de bienvenue existant (brochure et DVD) de la commune en plusieurs langues (français, allemand, portugais, anglais)	Collège échevinal	2014/2015	Prévu/À prévoir dans le budget du collège échevinal	Réalisation des traductions: oui/non
Informer les résidents étrangers sur les activités culturelles, sportives et de loisirs de la commune sur Radio Latina	Collège échevinal, Services concernés, Commission de la Culture Commission consultative de l'Intégration	2014/2015	Prévu/À prévoir dans le budget du collège échevinal	Nombre d'émissions

Article 10/Objectif 5: Former le personnel communal à l'accueil des étrangers et à la communication interculturelle

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Inciter les fonctionnaires à s'inscrire à la formation offerte par l'Institut national d'administration publique (INAP)	Services en contact avec les citoyens	Action continue	Pas d'impact financier sur la commune	Nombres de fonctionnaires participant à la formation
Offrir une formation pour le personnel éducatif des Maisons Relais sur les mentalités, les coutumes et religions des pays des ressortissants étrangers	Maison Relais, Commission consultative de l'Intégration	2014-2017	Prévu/À prévoir dans le budget du du Collège échevinal et des Maisons Relais	Réalisation de la mesure: oui/non

Article 10/Objectif 6: Soutenir l'intégration par la culture et l'accès à la culture des résidents étrangers/des résidentes étrangères

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Traduire en français et en allemand les publications officielles concernant l'offre culturelle de la commune	Collège échevinal, Commission consultative de la Culture	2014-2016	Prévu/À prévoir dans le budget du Collège échevinal	Nombre de traductions

Article 10/Objectif 7: Soutenir l'intégration par le sport et l'accès aux activités sportives des résidents étrangers/des résidentes étrangères

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Organiser une journée d'intégration par le sport pour les nouveaux résidents et résidentes de la commune	Commission consultative des Sports, Commission consultative de l'Intégration	2014-2016	Prévu/À prévoir dans le budget du Service à l'égalité des chances	Nombre d'évènements organisés Nombre de participantes/participants par nationalité et genre
Mettre en place un projet de promotion du sport pour femmes non luxembourgeoises, avec l'aide d'un agent interculturel féminin	Commission consultative de Sports, Service à l'égalité des chances, Commission consultative de l'Intégration	2014-2016	Prévu/À prévoir dans le budget du Service à l'égalité des chances	Réalisation de la mesure: oui/non Nombre de participantes/participants selon la nationalité Nombre de femmes devenues membres d'un club sportif
Proposer un cours pour adultes «Jeux sportifs créatifs pour adultes» pour promouvoir l'intégration	Service à l'égalité des chances	2014-2015	Prévu/À prévoir dans le budget du Service à l'égalité des chances	Réalisation de la mesure: oui/non Nombre de participantes/participants selon la nationalité
Proposer une action zumba en coopération avec une association locale, par exemple «Fit a Flott Suessem», dans le but de promouvoir l'intégration	Service à l'égalité des chances	2014-2015	Prévu/À prévoir dans le budget du Service à l'égalité des chances	Réalisation de la mesure: oui/non Nombre de participantes/participants selon la nationalité

Article 10/Objectif 8: Soutenir l'échange interculturel

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Élargir l'offre culturelle de la commune: mettre en place un groupe de percussion avec les personnes âgées du CIPA REWA	CIPA REWA, Commission consultative de Culture, Commission consultative du Troisième Âge	2014-2016	Prévu/À prévoir dans le budget du Collège échevinal et du CIPA REWA	Réalisation de la mesure: oui/non Nombre de participantes/participants par nationalité et genre

Article 10/Objectif 9: Sensibiliser les enfants aux cultures et traditions des autres

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Développer et réaliser un projet interculturel dans les Maisons Relais: découverte des cultures, des traditions de l'autre et de son pays d'origine	Maison Relais, Commission consultative de l'Intégration et Commission consultative de la Restauration	2014-2017	Prévu/À prévoir dans le budget du Collège échevinal et des Maisons Relais	Nombre de projets réalisés par Maison Relais Nombre de participants par nationalité et genre
Organiser le projet «Zesumme si mir staark» dans l'école précoce **Voir Article 13/ Objectif 1**	Service à l'égalité des chances	Action continue	Prévu/À prévoir dans le budget du S.ég.ch.	Nombre d'ateliers réalisés par école précoce Nombre de projets ou d'activités qui ont pour but de sensibiliser aux cultures/traditions des autres
Sensibiliser le personnel des bibliothèques scolaires au thème «Genre et Diversité»: présenter des livres pour écoliers sur	Service à l'égalité des chances Personnel éducatif de l'enseignement fondamental	2014-2016	Prévu/À prévoir dans le budget du S.ég.ch. et des écoles	Réalisation des présentations: oui/non Construction d'une partie de la bibliothèque: oui/non

le thème «Genre et Diversité» Soutenir le personnel de l'école précoce à mettre en place une partie de la bibliothèque scolaire ayant pour thème «Genre et Diversité» dans la mesure où les élèves et les responsables de la bibliothèque scolaire se montrent intéressés et ont du temps pour le réaliser Si le temps le permet: soutenir le personnel de la bibliothèque scolaire à organiser des mini-événements, par exemple des après-midis de lecture de livres sur le thème Genre et Diversité				Nombre de livres fournis et autres matériaux pédagogiques

Article 10/Objectif 10: Promouvoir l'intégration des résidents étrangers/des résidentes étrangères dans les projets réalisés dans les domaines sport, culture, enfants et jeunesse

Mesure	**Responsable (service communal, organisation)**	**Période**	**Budget**	**Indicateurs d'évaluation**
Promouvoir l'intégration des résidents étrangers féminins et masculins par différentes offres ouvertes du Jugendtreff Saba (par exemple formation animateur de loisirs)	Jugendtreff Saba	Action continue	Prévu dans le budget Jugendtreff Saba	Données: oui/non Objectifs: oui/non Mesures: oui/non Développement d'indicateurs: oui/non

Projet «Graffiti» et autres projets: promouvoir l'intégration	Jugendtreff Saba	Action continue depuis 1999	Prévu/À prévoir dans le budget Jugendtreff Saba	Données: oui/non Objectifs: oui/non Mesures: oui/non Développement d'indicateurs: oui/non
Cours de cuisine: cuisine latino-américaine en combinaison avec le thème: «Centenaire d'indépendance du Panama» en 2014 dans le but de promouvoir l'intégration des résidents étrangers féminins et masculins, informer et promouvoir l'égalité des femmes et des hommes	Service à l'égalité des chances	2014	Peu d'impact financier, les cours sont donnés bénévolement – les participants prennent en charge les coûts des matériaux/ Prévu/À prévoir dans le budget S.ég.ch.	Réalisation de la mesure: oui/non Nombre de participants par genre et nationalité
LASEP: promouvoir l'intégration des résidents étrangers féminins et masculins	Différents comités	Action continue	Pas ou peu d'impact financier	Données: oui/non Objectifs: oui/non Mesures: oui/non Développement d'indicateurs: oui/non
Programme «Fit 60+»: promouvoir l'intégration des résidents étrangers féminins et masculins	Les responsables politiques	Action continue depuis 2006	Pas ou peu d'impact financier	Données: oui/non Objectifs: oui/non Mesures: oui/non Développement d'indicateurs: oui/non
Promouvoir l'intégration par l'organisation entièrement bilingue du programme de cours/brochure «Aktivitéite fir Senioren vu 60 Joer un»	Les responsables politiques	01.12.2013 Date de distribution du programme de cours à tous les ménages	Pas ou peu d'impact financier	Réalisation de la mesure: oui/non

Article 10/Objectif 11: **Projet «Eng Gemeng fir Jiddereen»/Masterplan (Schéma directeur) pour la construction et planification de l'accessibilité: Rendre les infrastructures de la commune accessibles aux personnes à mobilité réduite**

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Mettre en œuvre le projet «Eng Gemeng fir Jiddereen»/ Masterplan (Schéma directeur) pour la construction et planification de l'accessibilité	Architecte, Service Technique, Commission consultative de l'égalité des chances, responsables politiques de la commune	Action continue	Prévu/À prévoir dans le budget du service technique	Réalisation de la mesure: oui/non
Aménager les bâtiments publics de manière à les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite et à en faciliter la mobilité des personnes âgées ou des personnes avec landau	Bureau de bâtisse, Architecte, Service Technique, responsables politiques de la commune	Action continue	Prévu/À prévoir dans le budget du service technique	Nombre de projets réalisés
Projet «Eng Gemeng fir Jiddereen»/Schéma directeur pour une construction et une planification pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite en coopération avec Info Handicap: formation «Contact avec des personnes en situation de handicap» pour les employés de la commune	Service à l'égalité des chances	Action continue/Projet déjà réalisé Déjà réalisé deux fois: 2010 et 2012	Prévu/À prévoir dans le budget du service à l'égalité des chances	Réalisation de la mesure: oui/non Nombre de participants
Aménager/ transformer les logements pour personnes âgées et logements sociaux	Bureau de bâtisse, Architecte, Service Technique, secrétariat, responsables politiques de la	Action continue	Prévu/À prévoir dans le budget du service technique	Nombre de logements sociaux et de logements pour personnes âgées rendus accessibles

de manière à les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite, les personnes âgées ou les personnes avec landau	commune			
Conformément à la législation: aménager/transformer les Maisons Relais, de manière à les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite et à en faciliter la mobilité des personnes âgées ou des personnes avec landau	Bureau de bâtisse, Architecte, Service Technique, responsables politiques de la commune	Action continue	Prévu/À prévoir dans le budget du service technique et des Maisons Relais	Nombre de projets réalisés
Aménager les écoles de l'enseignement fondamental de manière à les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite et à en faciliter la mobilité des personnes âgées ou des personnes avec landau	Bureau de bâtisse, Architecte, Service Technique, responsables politiques de la commune	Action continue	Prévu/À prévoir dans le budget du service technique	Nombre de projets réalisés
Aménager les trottoirs de manière à les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite et à en faciliter la mobilité des personnes âgées ou des personnes avec landau	Service Technique, responsables politiques	Action continue	Prévu/À prévoir dans le budget du service technique	Nombre de projets réalisés
Aménager les arrêts de bus de manière à les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite et à en faciliter la mobilité des personnes âgées ou des personnes avec landau	Service Technique, responsables politiques	Action continue	Prévu/À prévoir dans le budget du service technique	Nombre de projets réalisés

Article 10/Objectif 12: Soutenir la garde et la prise en charge des enfants à besoins spéciaux

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Accueillir dans les Maisons Relais des enfants à besoins spéciaux	Service EBS (Enfants à besoins spéciaux) des Maisons Relais,	Action continue	Prévu/À prévoir dans le budget des Maisons Relais, Demandes auprès du Ministère de la Famille	Réalisation de la mesure: oui/non nombre d'enfants à besoins spéciaux pris en charge
Intégrer des enfants à besoins spéciaux dans l'enseignement fondamental	Projet SLD (Special Learning Differences) de l'enseignement fondamental	Action continue	Pas ou peu d'impact financier, car le projet est soutenu par le MENFP	Réalisation des mesures et objectifs définis dans le Plan de Réussite de l'enseignement fondamental: oui/non

Article 10/Objectif 13: Contrer les stéréotypes et les discriminations basées sur le choix individuel de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Organiser une table ronde sur le thème «Mon enfant est différent»	Commission consultative de l'égalité des chances en coopération avec l'École des Parents Janusz Korczak	2014	Prévu dans le budget de la commission de l'égalité des chances	Réalisation de la mesure: oui/non Nombre de participants par nationalité et genre
Soutenir les activités et les manifestations organisées par les associations «Transgender», «Rosa Lëtzebuerg» entre autres au moyen de conférences communes, échange d'informations, expositions	Service à l'égalité des chances	2014-2018	Prévu/ÀPrévoir dans le budget du service à l'égalité des chances	Réalisation des mesures: oui/non Nombre de participants

COMPOSITION DE LA POPULATION SELON LES NATIONALITÉS (AU 27.09.13)

		HABITANTS			POURCENTAGE HABITANTS	
	Sexe	féminin	masculin	Total	féminin	masculin
NATIONALITÉ						
albanaise			2	2		0,00026378
algérienne		5	7	12	0,000654793	0,00092324
allemande		78	55	133	0,010214772	0,00725402
américaine		13	11	24	0,001702462	0,0014508
angolaise		2		2	0,000261917	
autrichienne		8	3	11	0,001047669	0,00039567
belge		80	76	156	0,010476689	0,01002374
bosnienne		27	28	55	0,003535883	0,00369296
britann. d'outre mer			2	2		0,00026378
britannique		5	5	10	0,000654793	0,00065946
brésilienne		25	9	34	0,003273965	0,00118702
bulgare		2		2	0,000261917	
burundais		1		1	0,000130959	
bélarussienne		2	6	8	0,000261917	0,00079135
béninoise			2	2		0,00026378
camerounaise		2		2	0,000261917	
canadienne		2	3	5	0,000261917	0,00039567
cap-verdienne		23	26	49	0,003012048	0,00342917
chinoise		29	22	51	0,0037978	0,00290161
congolaise		1	1	2	0,000130959	0,00013189
croate		11	12	23	0,001440545	0,0015827
cubaine		2		2	0,000261917	
danoise		1	3	4	0,000130959	0,00039567
dominicaine		5		5	0,000654793	
espagnole		22	15	37	0,00288109	0,00197837
estonienne		1		1	0,000130959	
française		301	249	550	0,039418544	0,03284094
grecque		2	2	4	0,000261917	0,00026378
guinée-bissau		2	7	9	0,000261917	0,00092324
guinéenne			2	2		0,00026378
géorgienne		1		1	0,000130959	
haïtienne			1	1		0,00013189
hongroise		8	5	13	0,001047669	0,00065946
indienne		2	2	4	0,000261917	0,00026378
indéterminée			3	3		0,00039567
irakienne		8	16	24	0,001047669	0,00211026
iranienne		2	5	7	0,000261917	0,00065946
irlandaise		3	3	6	0,000392876	0,00039567
islandaise		5	2	7	0,000654793	0,00026378
italienne		330	328	658	0,043216344	0,04326035
ivoirienne		2		2	0,000261917	
japonaise		1	1	2	0,000130959	0,00013189
kosovare		15	28	43	0,001964379	0,00369296

lettonne		2		2	0,000261917	
libanaise			1	1		0,00013189
lituanienne		2	1	3	0,000261917	0,00013189
luxembourgeoise		5174	5113	10287	0,677579885	0,67436033
macédonienne		6	10	16	0,000785752	0,00131891
malaysienne		1		1	0,000130959	
malgache		1		1	0,000130959	
malienne			3	3		0,00039567
marocaine		10	5	15	0,001309586	0,00065946
mexicaine		1	1	2	0,000130959	0,00013189
monténégrine		112	135	247	0,014667365	0,01780533
mozambicaine		1		1	0,000130959	
nigériane			3	3		0,00039567
nigérienne			1	1		0,00013189
nord-coréenne			1	1		0,00013189
néerlandaise		15	6	21	0,001964379	0,00079135
ougandaise			1	1		0,00013189
pakistanaise		1		1	0,000130959	
philippine		3		3	0,000392876	
polonaise		12	5	17	0,001571503	0,00065946
portugaise		1151	1246	2397	0,150733368	0,16433659
péruvienne		4	1	5	0,000523834	0,00013189
roumaine		15	9	24	0,001964379	0,00118702
russe		6	2	8	0,000785752	0,00026378
rwandaise		2	1	3	0,000261917	0,00013189
sans			1	1		0,00013189
sans nationalité		2		2	0,000261917	
serb. + monténégrine		9	7	16	0,001178628	0,00092324
serbe		17	17	34	0,002226296	0,00224215
slovaque		2	1	3	0,000261917	0,00013189
slovène		2	2	4	0,000261917	0,00026378
somalienne		1		1	0,000130959	
sud-africaine			1	1		0,00013189
suisse		3	7	10	0,000392876	0,00092324
suédoise		2		2	0,000261917	
sénégalaise			3	3		0,00039567
tchèque		1		1	0,000130959	
thaïlandaise		2		2	0,000261917	
togolaise		2		2	0,000261917	
tunisienne		8	7	15	0,001047669	0,00092324
turque			1	1		0,00013189
ukrainienne		5		5	0,000654793	
vietnamienne		1		1	0,000130959	
vénézuélienne		1	1	2	0,000130959	0,00013189
yougoslave		25	43	68	0,003273965	0,00567133
égyptienne			1	1		0,00013189
équatorienne		3		3	0,000392876	
éthiopienne		2	3	5	0,000261917	0,00039567
Total		**7636**	**7582**	**15218**		
Pourcentage		**7636**	**7582**		**1**	**1**

ARTICLE 11: LA COMMUNE DANS SON RÔLE D'EMPLOYEUR
La commune considère l'égalité des femmes et des hommes de manière intégrale dans sa politique du personnel. (Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale – Guide d'accompagnement pour les communes luxembourgeoises, SYVICOL)

Article 11/Objectif 1: Définir les mesures à prendre pour promouvoir l'égalité professionnelle entre femmes et hommes à l'intérieur de l'administration communale

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Actualiser l'analyse de la structure du personnel selon le genre de l'administration communale	Service du personnel, responsables politiques, Service à l'égalité des chances, Délégations du personnel	Action continue	Pas d'impact financier	Réalisation de la mesure: oui/non
Évaluer les progrès réalisés: développer des indicateurs pour mesurer les progrès	Service du personnel, responsables politiques, Service à l'égalité des chances, Délégations du personnel	2016	Pas d'impact financier	Réalisation de la mesure: oui/non

Article 11/Objectif 2: Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes lors du recrutement

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Plan interne à l'égalité des chances: à qualification/compétence professionnelle égale et à expérience professionnelle équivalente, embaucher de préférence la personne appartenant au sexe sous-représenté	Collège échevinal, Conseil communal	Depuis 2013	Pas d'impact financier	Nombre de candidatures de personnes du sexe sous-représenté Nombre de personnes du sexe sous-représenté qui sont engagés

dans le secteur en question				
Plan interne à l'égalité des chances: dans le cas où plusieurs postes sont à occuper dans un même secteur et à condition de qualification professionnelle égale et d'expérience professionnelle équivalente, embaucher selon des critères de parité de genre	Collège échevinal, Conseil communal	Depuis 2013	Pas d'impact financier	
Plan interne à l'égalité des chances: dans le cas où un poste est à occuper dans un domaine où l'un des sexes est sous-représenté, inviter à l'entretien toutes les personnes appartenant au sexe sous-représenté qui remplissent les conditions requises pour occuper le poste OU inviter au moins autant de personnes du sexe sous-représenté que du sexe surreprésenté	Collège échevinal, Conseil communal	Depuis 2013	Pas d'impact financier	

Article 11/Objectif 3: Soutenir le personnel communal dans la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Plan interne à l'égalité des chances: accorder les demandes du personnel communal relatives au congé sans soldes, au congé pour travail à mi-temps, au service à temps partiel et au congé parental, dans le cadre des possibilités légales ou conventionnelles	Services concernés, responsables politiques	Action continue	Pas d'impact financier	Nombre de demandes par type de congé: % de femmes et % d'hommes Nombre de demandes accordés par type de congé: % de femmes et % d'hommes
Lettre de recommandations générales expliquant que même les hommes peuvent et doivent prendre un congé parental	Collège échevinal	2014 - 2017	Pas d'impact financier	Réalisation de la mesure
Plan interne à l'égalité des chances: mettre en place l'horaire mobile dans tous les services communaux, à l'exception des cas où l'obligation de bon fonctionnement du service public s'y oppose	Services concernés, délégations du personnel, responsables politiques	Action continue	Pas d'impact financier	Réalisation de la mesure: oui/non

NOMBRE DE PERSONNES PAR SERVICE

	Service Technique	Chef de service	
Départements	Service de Régie (SR)	0	1
	Assistant administratif	0	1
	Infrastructure (IN)	0	24
	Environnement (EN)	0	24
	Garage Magasin (GAMA)	1	5
	Bâtiment (BAT)	71	24
	Eau (EAU)	0	10

Services	Femmes	Hommes	Totaux	Cumul	Femme	Homme	Totaux	Cumul
Service du Personnel	2	2	4	4	0	1	1	1
Service Enseignement	0	1	1	5	0	1	1	2
Bureau de la Population	2	2	4	9	0	1	1	3
Etat Civil	1	1	2	11	0	1	1	4
Secrétariat	4	1	5	16	0	1	1	5
Recette/Facturation	1	4	5	21	0	1	1	6
Service Festivités	0	1	1	22	0	1	1	7
Service Financier	3	2	5	27	0	1	1	8
Centre d'accueil des citoyens	3	2	5	32	1	0	1	9
Service Informatique	0	2	2	34	0	1	1	10
Service Environnement	1	1	2	36	0	1	1	11
Bureau des Bâtisses	5	1	6	42	1	0	1	12
Egalité des chances	1	0	1	43	1	0	1	13
	23	**20**	**43**		**3**	**10**		

RASE	**2**	**0**	**2**
OFFICE SOCIAL	**3**	**1**	**4**

NOMBRE DE PERSONNES PAR SERVICE

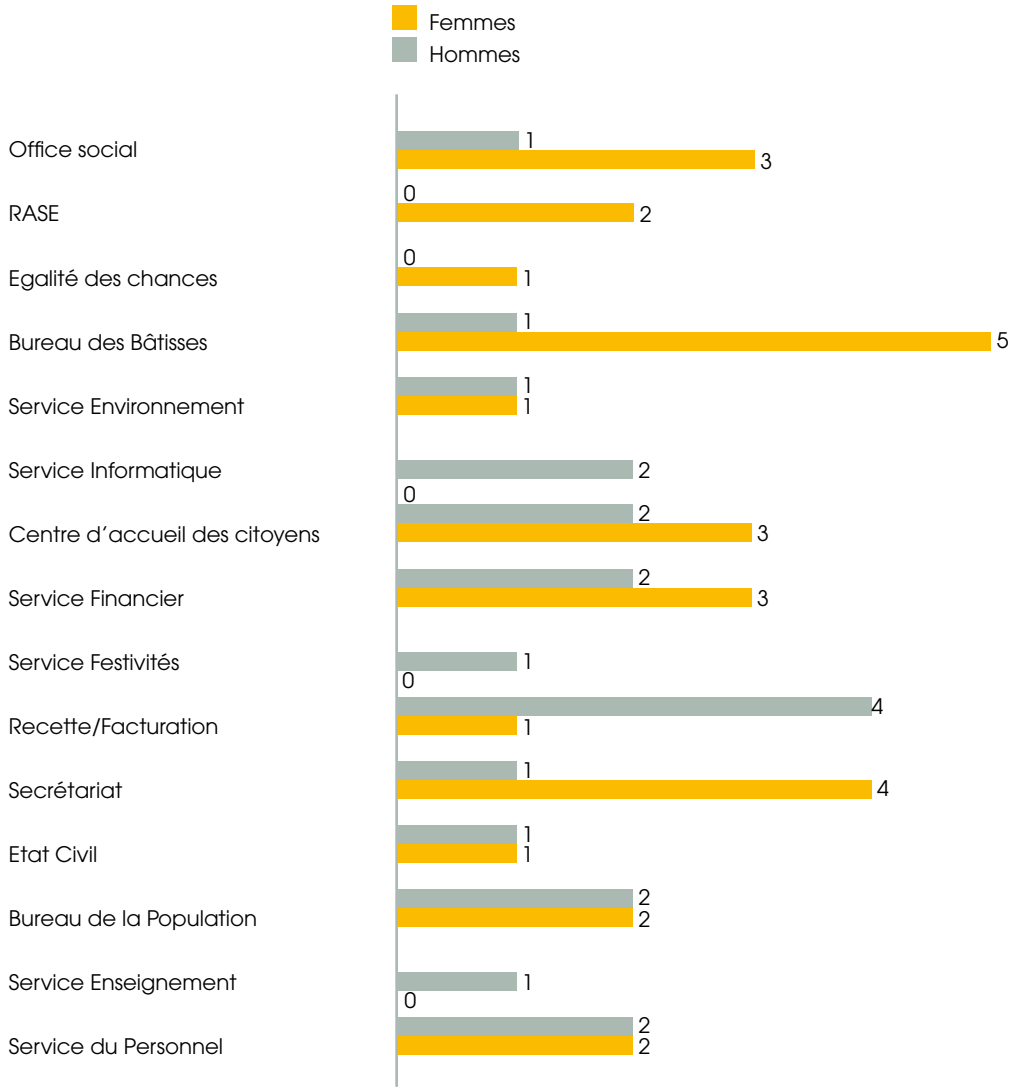

CHEF DE SERVICE DE LA COMMUNE DE SANEM

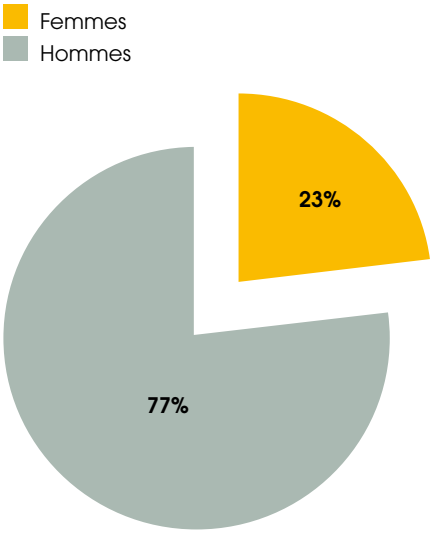

SERVICE DE RÉGIE

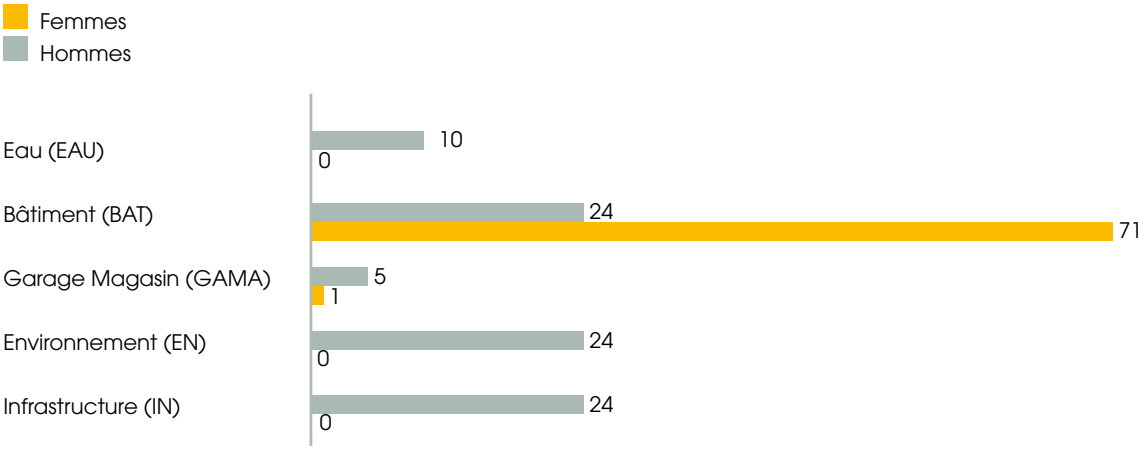

ARTICLE 13: L'ÉDUCATION ET LA FORMATION CONTINUE
La commune promeut l'égalité des droits dans les domaines de l'éducation et de la formation continue dans les limites de ses compétences. (Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale – Guide d'accompagnement pour les communes luxembourgeoises, SYVICOL)

Article 13/Objectif 1: **Atteindre une prévention générale et une prévention primaire et secondaire ainsi qu'une sensibilisation globale à l'égalité des filles et des garçons, la santé et l'intégration en travaillant sur des projets avec les élèves de l'enseignement fondamental**

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Projet de l'enseignement fondamental «Zesumme si mir staark»: Atelier 1 «Communication et prévention de la violence» **(Promouvoir en particulier: aspect prévention, égalité)**	Service à l'égalité des chances, Ministère de la Santé, Ministère de l'Égalité des chances, Ministère de l'Éducation nationale	Action continue depuis 2006	Prévu/À prévoir dans le budget du service à l'égalité des chances	Entretien préalable avec le Comité de cogestion/les enseignantes et enseignants: oui/non Réalisation des mesures: oui/non Nombre d'inscriptions/ d'ateliers réalisés
Projet de l'enseignement fondamental «Zesumme si mir staark»: Atelier 2 «Travail corporel» **(Promouvoir en particulier: aspect prévention, santé, échange interculturel, intégration)**	Service à l'égalité des chances, Ministère de la Santé, Ministère de l'Égalité des chances, Ministère de l'Éducation nationale	Action continue depuis 2006	Prévu/À prévoir dans le budget du service à l'égalité des chances	Entretien préalable avec le Comité de cogestion/les enseignantes et enseignants: oui/non Réalisation des mesures: oui/non Nombre d'inscriptions/ d'ateliers réalisés
Projet de l'enseignement fondamental «Zesumme si mir staark» : Atelier 3: «Miroir, mon beau miroir, dis-moi qui est la plus belle: les idéaux de la beauté»	Service à l'égalité des chances, Ministère de la Santé, Ministère de l'Égalité des chances, Ministère de l'Éducation nationale	2006-2011 Suspension temporaire de cet atelier suite aux nouveaux ateliers proposés	Prévu/À prévoir dans le budget du service à l'égalité des chances	Entretien préalable avec le Comité de cogestion / les enseignantes et enseignants: oui / non Réalisation des mesures: oui / non Nombre d'inscriptions/ d'ateliers réalisés

(Promouvoir en particulier: aspect prévention, santé, égalité)				
Projet de l'enseignement fondamental «Zesumme si mir staark»: Atelier 4 «Musik mécht staark» («la musique rend fort ») en intégrant des méthodes de thérapie musicale **(Promouvoir en particulier : aspect prévention, santé, intégration)**	Service à l'égalité des chances, Ministère de la Santé, Ministère de l'Égalité des chances, Ministère de l'Éducation nationale	Action continue depuis 2006	Prévu/À prévoir dans le budget du service à l'égalité des chances	Entretien préalable avec le Comité de cogestion/les enseignantes et enseignants: oui/non Réalisation des mesures: oui/non Nombre d'inscriptions/ d'ateliers réalisés
Projet de l'enseignement fondamental «Zesumme si mir staark»: Atelier 5: «Check your soft-skills»/les sentiments des filles et des garçons **(Promouvoir en particulier: aspect égalité, prévention)**	Service à l'égalité des chances, Ministère de la Santé, Ministère de l'Égalité des chances, Ministère de l'Éducation nationale	Action continue depuis 2006	Prévu/À prévoir dans le budget du service à l'égalité des chances	Entretien préalable avec le Comité de cogestion/les enseignantes et enseignants: oui/non Réalisation des mesures: oui/non Nombre d'inscriptions/ d'ateliers réalisés
Projet de l'enseignement fondamental «Zesumme si mir staark»: Atelier 6: «Wie raumt dat?» («Qui range?») **(Promouvoir en particulier: aspect: égalité, prévention)**	Service à l'égalité des chances, Ministère de la Santé, Ministère de l'Égalité des chances, Ministère de l'Éducation nationale	Action continue depuis 2006	Prévu/À prévoir dans le budget du service à l'égalité des chances	Entretien préalable avec le Comité de cogestion/les enseignantes et enseignants: oui/non Réalisation des mesures: oui/non Nombre d'inscriptions/ d'ateliers réalisés

Article 13/Objectif 2: **Atteindre une prévention générale et une prévention primaire et secondaire ainsi qu'une sensibilisation globale à l'égalité des filles et des garçons, la santé et la prévention de la violence par des offres de formation adaptée aux enseignantes et enseignants et le développement de la bibliothèque**

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Offrir une formation à la prévention contre la violence «Ne laisser aucune chance à la violence!» pour les enseignantes et enseignants de l'enseignement précoce et fondamental	Service à l'égalité des chances, Ministère de l'Éducation nationale/ SCRIPT	05.05.2011 de 9 à 17 h Action continue	Prévu/À prévoir dans le budget du service à l'égalité des chances	Entretien préalable avec le Comité de cogestion / les enseignantes et enseignants: oui/non Réalisation des mesures: Oui/non Nombre de participantes et participants

Article 13/Objectif 3: **Promouvoir l'égalité et la jeunesse en réalisant tous les 2 ans une formation intensive pour les babysitters féminins et masculins: «Babysitter-Intensiv-Formatioun» en coopération avec la Commission des Jeunes**

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Promouvoir l'égalité et la jeunesse en réalisant tous les 2 ans une formation intensive pour les babysitters féminins et masculins: «Babysitter-Intensiv-Formatioun» en coopération avec la Commission des Jeunes	Service à l'égalité des chances, Commission des Jeunes	depuis 1999	Prévu/À prévoir dans le budget du service à l'égalité des chances	Réalisation des mesures: Oui/non Nombre de formations Nombre de participantes/participants Évaluation

Article 13/Objectif 4: **Promouvoir l'égalité et la santé par des offres de formation globales/travail avec les parents en coopération avec l'École des Parents Janusz Korczak**

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Expl.: Formation «l'intelligence nouvellement comprise. Une chasse au trésor» **Formation «Apprendre pour vivre: Comment vos enfants vont à l'école de manière indemne» pour parents et enseignants/tes**	Service à l'égalité des chances, École des Parents Janusz Korczak (Convention)	22.01.2011 23.01.2010 Action continue	Prévu/À prévoir dans le budget du service à l'égalité des chances	Réalisation des mesures: Oui/non Nombre de participantes/participants

Article 13/Objectif 5: **Renforcer et améliorer la conciliation métier/famille par des offres de formation et de formation continue variées**

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Formations et soirées d'informations pour concilier la famille et son métier, et soirée d'information sur la paternité et la maternité active «Eltern werden-Liebespaar bleiben» («Devenir parent – Rester un couple»)	Service à l'égalité des chances en coopération avec la Commission consultative à l'égalité des chances et l'Initiativ Liewensufank	Action continue depuis 1999	Prévu/À prévoir dans le budget du service à l'égalité des chances	Réalisation de la mesure: oui/non Nombre de participantes/participants
Formations et soirées d'informations pour concilier la famille et son métier et rendre paternité et maternité actives: campagne de	Service à l'égalité des chances, Ministère de la Santé, Ministère de l'Égalité des chances, Ville de Dudelange, Ville de Luxembourg	2007 et 2008	Prévu/À prévoir dans le budget du service à l'égalité des chances	Mesure déjà realisée Nombre de participantes/participants

prévention sur le grand Burnout «Raus aus dem Hamsterrad»				

Article 13/Objectif 6: **Sensibiliser à l'égalité des femmes et des hommes par l'organisation annuelle de la journée mondiale de la femme et de la journée mondiale de l'homme**

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Journée mondiale de la femme 2012 «La Vortement», pièce de théâtre avec contributions musicales sur le thème de l'avortement – simple exemple parmi beaucoup d'autres –	Service à l'égalité des chances, Commission consultative de l'égalité des chances, Commission de la Culture	mars 2013 Action continue depuis 1999	Prévu/À prévoir dans le budget du service à l'égalité des chances	Réalisation de la mesure: oui/non
Journée mondiale de l'homme 2012: Paternité-Emploi-Conciliation – simple exemple parmi beaucoup d'autres –	Service à l'égalité des chances, Commission consultative de l'égalité des chances, École des Parents Janusz Korczak, Ministère de l'égalité des chances, Centre de consultation et d'information «INFO MANN»	novembre 2012 Action continue depuis 1999	Prévu/À prévoir dans le budget du service à l'égalité des chances	Réalisation de la mesure: oui/non

Article 13/Objectif 7: **Promouvoir la protection de l'environnement, l'égalité et la jeunesse par des offres de formation adaptées et une coopération avec le service de l'environnement et le Jugendtreff Saba**

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Ateliers de réparation de vélos pour filles et garçons / femmes et hommes	Service à l'égalité des chances, Service écologique, Jugendtreff Saba	depuis 2010 Action continue	Prévu/À prévoir dans le budget du service à l'égalité des chances	Réalisation de la mesure: oui/non Nombre de participantes/participants

Article 13/Objectif 8: **Offrir des consultations et des formations innovantes et globales aux personnes qui veulent réintégrer le marché du travail, et promouvoir l'égalité des femmes et des hommes (après une interruption de carrière professionnelle pour raisons familiales, pour raisons de chômage et/ou de divorce)**

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Formation pour chômeurs/formation de candidats à l'aide du Yoga NLP, Qi Gong, Tai Chi entre autres/ Formation «Fit for your future job»	Service à l'égalité des chances	depuis 1999 Action continue	Prévu/À prévoir dans le budget	Mesure déjà réalisée Évaluation déjà réalisée
Consultations	Service à l'égalité des chances	depuis 1999 Action continue	Pas d'impact financier	Nombre de consultations selon le genre, l'âge et la nationalité

Article 13/Objectif 9: **Introduire une pédagogie sensible au genre dans les Maisons Relais**

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Analyser le matériel (jouets, livres, etc.) et aménager l'espace des Maisons Relais selon une approche genre. Intégrer les résultats dans le concept pédagogique: Analyse dans le cadre d'un stage d'une étudiante/ d'un étudiant universitaire	Maison Relais, Service à l'égalité des chances, Université du Luxembourg, Université de Toulouse, Université de Trèves	2014-2017	Contrat étudiant/ étudiante Prévu/À prévoir dans le budget du S.ég.ch. et des Maisons Relais	Réalisation de la mesure: oui/non
Analyser le comportement des enfants (utilisation de l'espace et du matériel) dans les Maisons Relais selon	Maison Relais, Service à l'égalité des chances, Université du Luxembourg, Université de	2014-2017	Contrat étudiant/ étudiante Prévu/À prévoir dans le budget S.ég.ch. et des Maisons Relais	Réalisation de la mesure: oui/non

une approche genre. Intégrer les résultats dans le concept pédagogique: Analyse dans le cadre d'un stage d'une étudiante/ d'un étudiant universitaire	Toulouse, Université de Trèves			
Intégrer les bases de la pédagogie sensible au genre dans le concept pédagogique des Maisons Relais à l'aide d'ateliers et de groupes de travail	Maison Relais, Service à l'égalité des chances	2014-2017	Prévu/À prévoir dans le budget S.ég.ch. et des Maisons Relais	Réalisation de la mesure: oui/non
Former le personnel éducatif des Maisons relais à la «pédagogie sensible au genre», par exemple Gender4Kids	Maison Relais, Service à l'égalité des chances	2014-2017	Prévu/À prévoir dans le budget S.ég.ch. et des Maisons Relais	Réalisation de la mesure: oui/non
Évaluer les résultats de l'introduction de «la pédagogie sensible au genre»	Maison Relais, Service à l'égalité des chances	2014-2017	Prévu/À prévoir dans le budget S.ég.ch. et des Maisons Relais	Réalisation de la mesure: oui/non
Augmenter le nombre d'hommes parmi le personnel éducatif des Maison Relais et des structures sociales de la commune	Collège échevinal, Conseil communal	Action continue	Pas d'impact financier	% d'hommes travaillant dans les Maison Relais % d'hommes travaillant dans les structures sociales de la commune

Article 13/Objectif 10: Introduire une pédagogie sensible au genre dans les activités de vacances pour enfants

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Offrir une formation aux animateurs/ animatrices de loisirs, dont un des éléments est l'initiation à une pédagogie sensible au genre	Service à l'égalité des chances éventuellement en coopération avec la Commission des Jeunes et la Commission scolaire	depuis 2014	Prévu/À prévoir dans le budget	Réalisation de la mesure: oui/non
Évaluer la formation susmentionnée: créer des feuilles d'évaluation	Service à l'égalité des chances éventuellement en coopération avec la Commission des Jeunes et la Commission scolaire	depuis 2014	Pas d'impact financier	Réalisation de la mesure:oui/non
Répartir le personnel pour les activités de vacances selon l'égalité des droits (genre)	Collège échevinal	depuis 2014	Pas d'impact financier	% d'animateurs/ animatrices
Analyser les inscriptions aux différentes activités offertes et sonder les besoins et les intérêts des enfants, en tenant compte de l'aspect de genre	Service à l'égalité des chances éventuellement en coopération avec la Commission des Jeunes et la Commission scolaire	depuis 2014	Pas d'impact financier	Réalisation de la mesure: oui/non % de filles et % de garçons, inscrits aux activités respectives
Analyser qualitativement les besoins et les intérêts des enfants par rapport aux activités offertes, en tenant compte de l'aspect de genre, du groupe d'âge et de l'origine culturelle des enfants	Service à l'égalité des chances éventuellement en coopération avec la Commission scolaire et la Commission des Sports	depuis 2014	Prévu/À prévoir dans le budget	Réalisation de la mesure: oui/non

Article 13/Objectif 11: Développer le choix des métiers et professions/Contrer les stéréotypes au niveau des métiers et professions en promouvant des choix professionnels non traditionnels auprès des filles et des garçons

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Coordonner et organiser le «Girls'Day und Boys'Day» (GDBD) tous les ans dans l'administration communale: coopération avec les autres services de la commune/ Maison Relais, Service Technique, enseignement fondamental	Service à l'égalité des chances et services concernés	Action continue	Prévu/À prévoir dans le budget du service à l'égalité des chances	Réalisation de la mesure: oui/non Nombre de places GDBD offertes pour les filles et les garçons

Article 16: La garde des enfants
La commune met en place des structures d'accueil pour enfants afin de permettre aux hommes et aux femmes de concilier leur vie professionnelle, publique et privée. (Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale – Guide d'accompagnement pour les communes luxembourgeoises, SYVICOL)

Article 16/Objectif 1: Développer l'offre des Maisons Relais communales

Mesure	Responsable (service communal, organisation)	Période	Budget	Indicateurs d'évaluation
Augmenter le nombre de places en construisant/ créant de nouvelles structures d'accueil (Maisons Relais)	Responsables politiques	Action continue	Prévu/À prévoir dans le budget du Collège échevinal et des Maisons Relais	Nombre de places dans les Maisons Relais Nombre d'enfants sur liste d'attente

5. La Charte européenne dans la Commune de Sanem: missions et activités du Service à l'Égalité des chances entre femmes et hommes depuis 1999

Le **Service à l'Égalité des chances entre femmes et hommes** de la Commune de Sanem a en comparaison une **longue tradition**. En **1999,** la Commune de Sanem est la **deuxième commune luxembourgeoise** à fonder le **Service à la Condition féminine**, et ce à **l'initiative du Collège échevinal** et de la **Commission de la Famille**. La fondation de ce service a pu se faire après avoir réussi à surmonter les longues procédures légales et administratives. **Jeannine Schumann, éducatrice graduée** a été embauchée et, en 2005, la fonction de Chargée à l'Égalité des chances a été confiée à **Ruth Marchewka, M.A.** (études de l'anglais, ethnologie, pédagogie).

Sur le plan national, la **Commune de Sanem** fait partie des **pionniers** et sert de **référence**. **Elle défend activement l'égalité des droits** des femmes et des hommes depuis **14 ans**. En 2009, les **10 ans d'existence du Service** ont été fêtés en présence de l'ancienne **Ministre à l'Égalité des chances et à la Famille, Marie-Josée Jacobs**. En 2014, nous fêterons déjà 15 ans d'engagement pour l'égalité des femmes et des hommes.

La mission de ce service est la **promotion de l'égalité des chances des femmes et des hommes** par le biais d'une **multitude d'offres de formation** et **de consultations des citoyennes et des citoyens**. Une importance tout particulière est portée à la **prévention**, par exemple le **travail pédagogique avec les enfants**. Sur le plan **local/régional**, la responsable travaille **activement en coopération** avec d'autres organisations ou communes (par exemple l'Ecole des Parents Janusz Korczak ou «Initiativ Rëm Schaffen»). Le Service à l'égalité des chances contribue également au **niveau national** à la promotion de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes; de gros projets sont ainsi régulièrement organisés sous **le patronage des Ministère de l'Égalité des chances, Ministère de la Santé et Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.** Les séminaires proposés sont accessibles aux **participantes et participants de tout le pays.**

La Chargée à l'Égalité des chances participe au **Réseau national des chargés à l'Égalité des chances** organisé par le Conseil national des femmes/**CNFL**. Tous les ans, la Chargée à l'Égalité des chances **organise et coordonne** la journée **«Girls' & Boys' Day»** dans la commune – en coopération avec les Ministères de la Formation, du Travail et de l'Égalité des chances. La **coopération** avec la **Commission consultative à l'Égalité des chances** est particulièrement **précieuse**. Le service à l'Égalité des chances et la Commission consultative à l'Égalité des chances organisent **ensemble** de nombreuses activités et événements, comme par exemple dans le cadre de la **Journée mondiale des femmes** et de la **Journée mondiale des hommes**. La coopération avec **d'autres Commissions consultatives** – telles la **Commission du Troisième Âge** ou la **Commission de la Culture** – crée également de nombreuses synergies.

Le **Service à l'Égalité des chances** de la Commune de Sanem est directement **affecté au Collège échevinal. Il s'agit d'un poste à mi-temps**. La Chargée à l'Égalité des chances, Madame **Ruth Marchewka, M.A. (études de l'anglais, ethnologie, pédagogie)**, est de profession pédagogue et chargée de cours prénataux , avec une formation complémentaire dans les relations publiques. Elle **coordonne** les différents projets, effectue **des consultations** et **tient également elle-même des séminaires** dans ce domaine.

Axes prioritaires de 1999 à 2004

De **1999 à 2004,** outre la **consultation personnelle** de femmes, des **projets innovants** ont été menés dans le cadre du **«Service à la Condition féminine»** sous la direction de Madame **Jeannine Schumann, notamment en coopération** avec les services à l'égalité des chances des communes de **Bettembourg** et de **Esch-sur-Alzette.**

À l'intérieur de **l'administration communale**, la **construction de structures d'accueil pour écoliers** – Maison Relais – a été l'un des **projets les plus importants** – structure qui aujourd'hui est très importante dans la vie de la commune. Le **support des femmes rentrantes à l'emploi** se faisait non seulement par le biais de **consultations**, mais il était également réalisé en pratique dans la commune. Ainsi, outre les **nombreux stages** proposés, plusieurs femmes se sont vues proposer une **embauche** dans le cadre de l'administration communale. (Administration, Service Technique, Maison Relais).

Des mesures de formation interne et externe ayant pour thème «Gender Mainstreaming» ont été ainsi mises au centre de ce travail, ou encore la **prévention de la violence faite aux femmes,** le travail d'**information et de sensibilisation pour le «congé parental»** ainsi qu'une grande **campagne** sur le thème **«Les Femmes et le handicap».**

Axes prioritaires depuis 2005

Depuis le changement de nom du **«Service à l'Égalité des chances entre femmes et hommes»** et le nouveau poste occupé en 2005 par Madame Ruth Marchewka, l'objectif a été complété par des **offres de formation, d'information et de consultation pour les hommes.** Pour pouvoir informer et sensibiliser en conséquence, un **programme pédagogique** (ateliers, séminaires, conférences) est régulièrement organisé, résumé dans le **Programme «Aktivitéiten»** et distribué à **tous les ménages** de la commune ainsi qu'aux différentes organisations du territoire.

Le contenu des axes prioritaires définit la **devise correspondante de l'année** (par exemple **«Gesond a gläichberechtegt Fraen a Männer»** en 2006). Les **demandes des citoyennes et citoyens** sont prépondérantes dans le contenu du programme – comme auparavant - dans le cadre des consultations ou des demandes, ainsi que des tendances sociétales et des **impulsions innovantes**, pour donner une impulsion aux réflexions et arriver à des modifications sociales à long terme.

Il est clair que la Commune de Sanem a déjà mis activement en pratique, avant la signature de la Charte, l'article 4 de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes (**L'engagement public pour l'égalité:** La commune s'engage publiquement à appliquer le principe de l'égalité des femmes et des hommes) et beaucoup d'autres articles. Et notamment la promotion exemplaire et comparativement très précoce des structures d'encadrement pour enfants, **la prévention** et **les thèmes sur la santé** montrent à quel point l'égalité est considérée globalement.

Babysitter-Intensiv-Formatioun

La **formation des babysitter (Babysitter-Intensiv-Formatioun)** est organisée **depuis 1999 par la Chargée à l'Égalité des chances** et a été complétée par celle-ci au **fil** des ans par un **perfectionnement global en faveur de la promotion des jeunes et de l'égalité des chances**, avec les contenus/cours suivants: **développement de l'enfant, styles d'éducation, activités musicales avec de petits enfants, bricolages, fabrication de marionnettes, introduction aux premiers secours, communication avec les petits enfants, puériculture, hygiène et alimentation, maladies infantiles et détresses infantiles, droits et devoirs du/de la babysitter, gestion par les Maisons Relais et informations au métier d'éducateur et d'éducatrice, planification d'une unité de babysitting, plaisir à la lecture de livres pour enfants, droits de l'enfant, contact avec des enfants en situation de handicap, alternatives aux jeux traditionnels: jouer sans jouets, évaluation.** La formation comprend **32 heures** et est

délivrée par des pédagogues, psychologues et autres **expertes et experts**. Elle est proposée **gratuitement** par la Commune de Sanem à ses résidentes et résidents **âgés de 15 à 26 ans.** La Commune de Sanem joue ainsi un rôle en faveur d'un **babysitting qualitativement de grande valeur**. La Chargée à l'Égalité des chances **établit et met à jour** régulièrement une liste de babysitters pour soutenir le service.

Sport

Lors de notre **table ronde «Lëtzebuerger Top-Sportlerinnen»** du 08.03.2006, à l'occasion de la **Journée internationale des femmes**, les **sportives Liz May (triathlon), Tessy Scholtes (karaté), Simone Kayser-Diederich (marathon), Fleur Maxwell (patinage artistique) et Danièle Kaber (athlétisme)** se sont retrouvées sur le podium, ensemble pour la première fois, dans le but d'informer les jeunes filles et les femmes sur le **métier de sportive de haut niveau** et leur montrer leur passion. Ce fut une soirée très intéressante, animée par l'animatrice sportive très connue **Tania Smaniotto**, au cours de laquelle des thèmes tels que **la gestion du temps et les stratégies des sportives de haut niveau** ont été abordés. C'est avant tout pour le sport (de haut niveau) et leur métier de **sportive de haut niveau** qu'elles ont montré leur enthousiasme (voir la photo). La table ronde était organisée sous l'égide du Ministère de l'Égalité des Chances et du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle; elle a été organisée en coopération avec la Commission à l'Égalité des chances et la Commission de Sport. En **2013**, une **2ème édition** de cette table ronde a été organisée, cette fois-ci en lien avec la fameuse exposition du Conseil national des femmes/CNFL qui présentait des sportives luxembourgeoises de haut niveau et des participantes aux jeux olympiques.

On peut se réjouir, notamment dans une perspective à long terme, que des **cours d'autodéfense et de karaté** ont régulièrement été donnés de 2005 à 2011 sous l'égide du Service à l'Égalité des chances dans le cadre de l'offre générale de formation et de cours de sport. Le service et la commission à l'Égalité des chances ont également promu **l'équipe locale de football féminin** aux niveaux senior et jeunes filles.

Réintégration dans le monde professionnel

En 2005, des Ateliers de compétences pour les femmes «Frae-Kompetenz-Atelieren» ont par exemple était réalisés pour renforcer les femmes lors de leur **(ré)intégration dans le monde professionnel** et pour promouvoir l'égalité des droits, ou pour informer **comment concilier sa famille et son métier.** Les ateliers de compétences pour les femmes comprenaient des modules de **formation pour avoir une meilleure assurance de soi et pour poser des candidatures, de stratégies pour réussir et de conseil sur les couleurs.** À partir de 2009, ceux-ci ont évolué pour proposer des formations **«Fit for a new job», des formes globales de formations pour les candidatures** notamment en intégrant le NLP, le Tai Chi, le Qi Gong et le Yoga. Dès 2005, une conférence sur le thème **Mobbing** a en outre été tenue en coopération avec le Ministère de la Santé et le «Mobbing asbl».

De 1999 à 2010, la **réintégration professionnelle des femmes** a été soutenue dans l'administration communale en proposant annuellement à **deux femmes** un stage **coordonné par le Service à l'égalité des chances.**

Santé

En 2007/2008, la Commune de Sanem est la **première commune luxembourgeoise** à lancer une grande campagne de sensibilisation **pour la prévention du burnout sous le titre «Raus aus dem Hamsterrad».** Cette campagne a été organisée, sous l'égide du Ministère de l'Égalité des chances et du Ministère de la Santé, en coopération avec les délégués à l'égalité des chances de la ville de Luxembourg et le service à l'égalité des chances de la ville de Dudelange.

Outre les **ateliers de formation sur la prise d'assurance de soi et la gestion de son temps** très appréciés, on peut qualifier d'excellentes non seulement la conférence **«Devenir parent – rester un couple»** – en coopération avec l'École des parents «Eltereschoul Janusz Korczak», «Initiativ Liewensufank» et la Commission à l'égalité des chances de la Commune de Sanem – mais aussi la **formation correspondante pour le personnel spécialisé «Modification des rôles de la femme et de l'homme dans l'accès à la parentalité»** qui a été organisée en coopération avec les services à l'égalité des chances des communes de Bettembourg, Differdange, Dudelange et Schifflange en 2006.

Des conférences ont suivi sur les thèmes suivants: **«Liewensloscht a Freed: Strategien fir Succès an Zefriddenheet», «lessstéierungen – nie méi», «Sexualité au Troisième Âge» ainsi que le séminaire «Wellness-mol anescht».**

Gender Mainstreaming

L'application du **Gender Mainstreaming** a été pratiquée pour la conception de la nouvelle **C.I.P.A. REWA Belval.** Lors de la phase de conception, des réunions ont eu lieu en 2007/2008, au cours desquelles la Chargée à l`Égalité des chances a participé et soumis des propositions qui ont été prises en compte. Une solution provisoire avait également été trouvée pour aménager un vestiaire pour les femmes embauchées au **service technique**.

Construction et planification pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite/Eng Gemeng fir Jiddereen

À partir de 2010, le Service à l'égalité des chances a renforcé sa prise en charge de missions dans le domaine de l'égalité des chances pour tous et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et a gagné, avec le groupe de travail, le **Prix national «Eng Gemeng fir Jiddereen»**. En 2011 et 2012, deux **formations sur le**

contact avec des personnes handicapées ont été organisées **conjointement avec Info Handicap et leur Groupe Mega.** Le groupe cible était le personnel de la commune, mais aussi les citoyennes et citoyens intéressés par ce thème. Les formations ont rencontré un vif succès.

Le projet de l'enseignement fondamental «Zesumme si mir staark»

Depuis 2006, d'autres projets innovants ont suivi, notamment le **projet scolaire «Zesumme si mir staark»** décrit de manière plus détaillée ci-après. L'atelier **«Ech sinn okay» pour jeunes filles à partir de 10 ans**, destiné à renforcer le sentiment corporel et la conscience de soi revêtait également un caractère innovant.

La Commune de Sanem a réaffirmé son engagement en **signant la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale le 14 janvier 2010.**

6. Bonne pratique: le projet scolaire «Zesumme si mir staark!»

Depuis 2006, le Collège échevinal et le Service à l'Égalité des chances de la Commune de Sanem organisent, en coopération avec le Comité de Cogestion des Enseignants, le **Projet de l'enseignement fondamental „Zesumme si mir staark"**. Nous allons reconduire le projet pour l'année scolaire 2013/2014 et organiser sa 5ème édition.

Depuis longtemps, ce **projet innovant qui s'oriente vers la prévention et la promotion de la santé**, est placé **sous l'égide du Ministère national de la formation, du Ministère de la Santé et du Ministère de l'Égalité des Chances,** que nous souhaitons par la présente **remercier de tout cœur pour leur soutien.**

Nous remercions **toutes les parties prenantes**, et en particulier les **enseignantes et enseignants**, le **Comité de Cogestion, l'Inspection scolaire et les formateurs/formatrices pour leur engagement** depuis le début du projet, en 2006. La **résonance positive en chiffres: 100 ateliers** ont eu lieu durant **l'année scolaire 2011/2012** et **plus de 40 classes** ont participé. Ceci donne un exemple de la participation intensive de la communauté scolaire.

La 4ème édition du projet l'année dernière comprenait **5 ateliers pour les écoliers, avec trois nouveautés: «Musek mécht staark», «Wie raumt dat?» «Check your softskills!».** Ils ont complété les offres existantes et qui ont fait leurs preuves: **«Kommunikatioun & Gewaltpräventioun» (Communication & Prévention de la violence) et «Kierperaarbecht» (travail corporel).** La **Séance académique & conférence de presse** en présence du **Ministre de la Santé, Monsieur Mars di Bartolomeo**, a constitué la clôture festive l'année dernière à laquelle ont participé le Collège échevinal et le Conseil communal, de nombreux écoliers, parents, enseignants, formateurs, personnes intéressées par les thèmes pédagogiques et la presse.

Les écoliers étaient ravis et ont **coopéré à merveille!** Vous trouverez ci-dessous une description des 5 ateliers d'écoliers qui avaient pour but de promouvoir **la santé de manière globale**, et d'appliquer **des méthodes pratiques et basées sur l'expérience (Pédagogie du vécu):**

L'atelier des écoliers: «Communication & Prévention de la violence»

Un atelier d'une matinée avec la pédagogue Irene Stangl. La réservation est possible à partir de la 3ième année scolaire l'atelier dure une matinée. Le contenu et objectifs de l'apprentissage sont entre autres:

- Affirmation de soi (Qui suis-je et comment puis-je m'imposer et m'affirmer moi-même?)
- Communication (Comment puis-je m'exprimer et dire mon opinion sans blesser les autres?)
- Sensibilisation aux rôles selon les genres (Pourquoi il est bon et important de comprendre son propre sexe et l'autre sexe.)
- Renforcer les compétences du moi et les compétences sociétales des écolières et des écoliers, leur transmettre que «être fort», «s'affirmer soi-même» et «se traiter de manière juste envers les uns et les autres» ne doivent pas être contradictoires
- Chacun a ses forces et ses faiblesses individuelles, c'est justement cette diversité de propriétés et de capacités qui est importante pour la collectivité dans la classe

L'atelier des écoliers «Travail corporel»

Atelier en deux parties, c'est-à-dire comportant deux matinées pour le Cycle 1 jusqu'au Cycle 4.2, sous la direction de l'éducatrice et pédagogue de danse, Carole Moris, et de la pédagogue Ruth Marchewka.

- Le but est de trouver un mouvement individuel en relation avec soi-même et avec le groupe et de le manier de manière créative afin que la personne puisse se développer en personnalité. Le caractère physique du mouvement, sans compétition, rapproche les enfants de leur corps et leur donne plus de confiance en soi

et d'amour propre par un travail productif. Le but est également de découvrir des modèles de mouvements à partir d'autres cultures ainsi que des exercices de respiration et de détente utiles pour apprécier son propre corps et apprendre à promouvoir la santé psychique et corporelle.

- Les éléments importants contenus dans cet atelier sont par exemple les autres exercices de base: accumuler des pratiques corporelles, utiliser l'espace de manière différente, faire naître un contact corporel et apprendre des exercices rythmiques. La danse est un langage d'expression et nous donne la possibilité de communiquer avec l'extérieur sur ce qui nous fait bouger. Les enfants peuvent ainsi utiliser la possibilité de transmettre corporellement ce qui bouge à l'intérieur d'eux-mêmes. Des histoires naissent et il est décidé conjointement quelle situation peut être réalisée chorégraphiquement. Le concept est lié au niveau de mouvement naturel des enfants. À partir des exercices de base susmentionnés et de leurs objectifs, les jeux de récréation par exemple sont transformés en exercices d'efforts dans le temps et dans l'espace.
- Le contenu est également défini par l'enseignement de connaissance de base de la danse orientale – la posture, cercles et «kicks» - ainsi que les connaissances de base de la danse africaine: activités de tous les jours et exprimer et renforcer les sentiments tels que la joie, la gratitude et la collectivité. Nous apprenons à connaître le paréo oriental et le voile. Nous apprenons ou répétons l'invention créative des mouvements de danse et nous complimentons pour la diversité de nos mouvements. Nous apprenons la légèreté du voile et ce qu'il nous permet de faire entre autres: jouer, tourner sportivement, nous battre, nous cacher et nous agrandir.

L'atelier des écoliers: «Kritesch gekuckt: Schéinheetsidealer»

Cet atelier est actuellement interrompu. Il a été proposé de 2006 à 2011 et pourra éventuellement être repris. Il a été conçu et animé par la pédagogue Christa Brömmel, puis c'est la pédagogue Alexandra Junker qui en a repris la gestion. Cet atelier important a pour contenu les objectifs d'apprentissage suivants:

- Apprendre à reconnaître différents idéaux de beauté et apprendre que les idéaux de la beauté changent au cours du temps et ne sont donc pas absolus
- Explorer ses propres perceptions de la beauté
- En tant que filles et garçons, aborder de manière critique les idéaux de beauté qui les cernent en permanence (publicité)
- S'affronter avec son propre corps, apprendre à connaître et apprécier les qualités individuelles et apprendre dans l'affrontement avec ses camarades de classe à placer ces qualités individuelles au-dessus des attributions étrangères
- Éloigner le regard des extériorisations
- Découvrir que les idéaux de beauté extérieurs peuvent influencer fortement le sentiment corporel
- Apprendre qu'un bon sentiment corporel est important pour la confiance en soi et essayer avec des moyens adaptés de faire du bien à son corps

L'atelier des écoliers «Musek mécht staark»

Nouvel atelier avec la thérapeute de musique, Marianne Wiltgen-Sanavia, composé de 4 unités à 45 minutes. Le groupe cible est le Cycle 1/Précoce & Préscolaire. Il repose sur un concept d'intégration, à savoir la promotion ludique des capacités musicales et le développement des compétences par la musique. L'intégration signifie d'une part l'application d'une approche thérapeutique préventive avec pour objectif de promouvoir, stimuler, renforcer et, d'autre part, l'objectif pédagogique de transmission des connaissances, de développement et d'exercice des capacités. Les axes prioritaires sont:

- Les potentiels musicaux - s'éprouver et éprouver la musique. En utilisant le rythme (éprouver le rythme par le corps et le mouvement et expérimenter avec des instruments rythmiques simples), la chanson (découvrir la voix comme instrument, apprendre la phonation élémentaire – relaxation, attitude, respiration, résonnance, expression, chants dans différentes langues, inventer des chansons) et l'oreille (peindre, se déplacer en

musique, voyager en musique, se détendre en musique)
- Découvrir des talents, faire des expériences, se faire plaisir et apprécier (apprendre les instruments, improviser et faire des expériences avec des instruments faciles à jouer)
- Compétences sociales, promouvoir les capacités d'empathie et de relationnel (identité: qui suis-je, comment suis-je, intégration dans un groupe, communication)

Atelier des écoliers: «Wie raumt dat!?»

Nouvel atelier pour le Cycle 4 avec la pédagogue diplômée Alexander Kries et la psychologue diplômée Mariya Markova, qui dure 1 matinée et comprend:

- À l'aide de différentes méthodes (Interview/questions, exercices, parcours du ménage), nous affrontons les rôles des jeunes filles et des garçons dans le cadre du travail à la maison dans la famille – mais éventuellement aussi avec les distributions des tâches dans d'autres lieux, tels qu'à l'école par exemple! Les filles sont-elles réellement plus douées et exigeantes dans les travaux domestiques? Le cliché sur les garçons qui sont largement libérés des travaux domestiques et plutôt compétents «pour les gros travaux» se confirme-t-il? Ou bien les réalités des filles et des garçons apparaissent-elles un peu plus diversifiées?

Atelier des écoliers: «Check your softskills!»

Ce nouvel atelier pour le Cycle 4 est tenu par le pédagogue diplômé Alexander Kries et la pédagogue diplômée Rolande Fellerich, dure une matinée et comprend les questions suivantes:

- Est-ce que beaucoup de filles et de garçons sont réellement encore forts, «cools» ou lunatiques à partir d'un certain âge? Ou bien ne montrent-ils pas simplement leur «autre facette» partout et/ou d'une autre manière? Quel comportement est attribué aux jeunes filles et aux jeunes garçons?
- Dans l'atelier «Check your softskills!», nous rapprochons la réponse à ces questions à l'aide de différents exercices, pour rendre plus sûre l'existence de «compétences sociales et communicatives» chez les filles et les garçons et travailler en même temps à les renforcer!

7. Charte européenne pour l'égalité en français, allemand et anglais, et Guide d'accompagnement du SYVICOL

Ruth Marchewka

Vous trouvez le texte de la charte européenne pour l'égalité en français, allemand et anglais, ainsi que le Guide d'accompagnement du SYVICOL par exemple sur le site www.ccre.org, www.cnfl.lu, www.syvicol.lu et évidemment sur le site de notre commune, www.sanem.lu.

Pour toutes **questions** sur le plan d'action communal de la Commune de Sanem ou **pour tout autre renseignement** concernant l'égalité, nous restons à votre disposition:

Commune de Sanem, Service à l'égalité des chances,
Ruth Marchewka, Chargée à l'Égalité des chances
B.P. 74, L-4401 Belvaux
Tél. 593075-648
ruth.marchewka@sanem.lu
www.sanem.lu

Collège échevinal et Service à l'Égalité des chances entre femmes et hommes

Ruth MARCHEWKA
Administration communale
de la commune de Sanem
B.P. 74 - L-4401 Belvaux
Tél.: 59 30 75 - 648
Fax: 59 30 75 - 567
ruth.marchewka@sanem.lu